

l'Atlantique à l'Oural) et de 800 000 à 1,5 million (à l'échelle du monde) si l'on ajoutait les forces terrestres potentielles que constituent les troupes soviétiques supervisant les voies ferrées, les chantiers de construction, les prisons, les unités de commandement et les centres de logistique. Ces troupes portent l'uniforme, sont armées et ont reçu au moins un entraînement militaire de base. On pourrait donc supposer que la réserve pourrait être augmentée dans les mêmes proportions.

³ On ne compte généralement pas dans la réserve le personnel ayant quitté le service depuis plus de cinq ans, qu'il soit ou non assigné à des unités.

⁴ Les divisions ne sont pas des formations normalisées des armées, et elles ne possèdent pas des effectifs et des matériels identiques. Aux fins du tableau, trois brigades ou régiments sont considérés comme étant l'équivalent d'une division.

⁵ Sous "Dotées en temps de paix", on inclut toutes les divisions soviétiques et toutes les divisions du PV de catégorie 2 stationnées dans les régions géographiques appropriées.

⁶ Ne comprend que les forces mobilisées à l'intérieur des régions géographiques appropriées. Les formations américaines et canadiennes basées en Amérique du Nord et destinées à servir de renforts en Europe dès ou après la mobilisation figurent donc dans la colonne "À l'échelle du monde", et non dans les colonnes "Zone standard de l'OTAN" ou "De l'Atlantique à l'Oural".

⁷ Est inclus dans ces chiffres le matériel entreposé ou gardé en réserve, lorsqu'il est connu.

⁸ La prolifération des ATGW présente des difficultés particulières quand il s'agit de fixer des règles réalistes de dénombrement. Les chiffres donnés sont des totaux approximatifs de tous les ATGW démontés et des armes montées sur véhicule et servant principalement à la lutte antichars. On pense que les divisions soviétiques de catégorie 3 détiennent un arsenal réduit (50 p.100) d'armes non montées. Ne sont pas inclus dans les totaux les ATGW installées sur VCI (par ex., le Bradley M-2/3, le BMP et le BMD) ou tirées par les chars de combat (par ex., le T-80); par conséquent, les chiffres n'équivalent pas à tous les ATGW dont disposent les deux camps.

⁹ Au nombre des lanceurs de SAM ne sont pas comptés les armes tirées de l'épaule. Par contre, les armes de l'aviation et de la défense aérienne sont comprises dans les totaux.

¹⁰ Comprend tous les hélicoptères dont la première fonction est l'appui aérien rapproché ou la lutte antichars (notamment, les ATGW montées sur hélicoptère, dont il est question plus haut).

¹¹ Les aéronefs sont classés selon le rôle qui leur est assigné dans le pays qui a soumis les chiffres, mais ceux-ci sont sujets à caution. En effet, de nombreux appareils sont polyvalents; les principaux rôles assumés par les divers aéronefs varient d'un pays à l'autre; les distinctions entre avions de combat et bombardiers ainsi qu'entre avions de chasse et chasseurs d'attaque au sol (FGA) ne peuvent être faites avec certitude. Toutefois, les appareils d'entraînement n'ont pas été comptés, bien qu'ils puissent fournir des renforts ou servir de remplacement au cours des opérations.

¹² Les SSB, SBN, SSG, SSGN n'ont pas été inclus.

¹³ Le chiffre entre parenthèses représente le nombre de navires dotés d'hélicoptères seulement et compris dans le total.

¹⁴ Comprend les navires côtiers, mais non pas les dragueurs de mines ni les bâtiments de soutien.

¹⁵ Les barges de débarquement à usage général, les barges de débarquement de véhicules et de personnel et les petits bâtiments d'assaut de débarquement ne sont pas inclus.

Source: *The Military Balance 1987-88*, pp. 231-232.

Tableau 2
Forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie existant dans le centre et le nord de l'Europe

	OTAN	PACTE DE VARSOVIE
Divisions	26	64
Effectifs	840 000	1 700 000
Chars de combat	14 000	29 000
Artillerie	4 760	14 300
Hélicoptères armés	540	1 690
Aéronefs de combat basés au sol	2 010	3 560

Chiffres calculés à partir des données fournies dans *The Military Balance 1986-87*.

Tableau 3
Forces classiques dans la zone de l'OTAN

	OTAN ¹	PACTE DE VARSOVIE	
Forces terrestres	Divisions ²	38	90
	Effectifs ³	1 900 000	2 700 000
	Chars de combat	20 000	47 000
	Artillerie ⁴	9 000	24 000
	Hélicoptères armés	700	2 100
Forces navales ⁵	Navires de guerre de surface principaux ⁶	321	196
	Sous-marins d'attaque	173	192
	Aéronefs de combat basés au sol ⁴	3 250	5 300

Source: *The Military Balance, 1986-87*, Institut international d'études stratégiques. Les chiffres sont arrondis.

¹ Sauf la France et l'Espagne, qui ne font pas partie de la structure militaire intégrée de l'OTAN (les éléments de l'Armée de terre française qui sont basés en République fédérale d'Allemagne sont cependant comptés).

² Bien que les divisions de l'OTAN et du Pacte de Varsovie diffèrent en nombre, elles ont une puissance de feu globale équivalente. Seules les divisions en service actif ont été comptées.

³ Le chiffre indiqué à l'égard des effectifs est le total des forces terrestres en Europe.

⁴ Bien des pièces d'artillerie et des avions ont la capacité technique de tirer des projectiles soit classiques, soit nucléaires, mais un rôle nucléaire ne leur sera peut-être pas assigné du point de vue opérationnel.

⁵ Total des forces navales de l'OTAN, de part et d'autre de l'Atlantique.

⁶ Frégates légères (1 000 tonnes) et bâtiments de plus gros tonnage.